

# Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-DECLA-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

### IR – Obligations déclaratives

---

#### Positionnement du document dans le plan :

IR - Impôt sur le revenu  
Obligations déclaratives

#### 1

Les obligations des contribuables en matière de déclaration de revenus sont fixées par l'article 10 du code général des impôts (CGI), l'article 11 du CGI, les articles 170 du CGI à 175 A du CGI, les articles 42 de l'annexe III au CGI à 46 de l'annexe III au CGI et par les articles 344 A de l'annexe III au CGI à 344 C de l'annexe III au CGI.

#### 10

Il résulte de ces dispositions que toute personne passible de l'impôt sur le revenu ou disposant de l'un des éléments du train de vie énumérés à l'article 170 bis du CGI doit souscrire:

- au lieu d'imposition défini à l'article 10 du CGI ([BOI-IR-DECLA-10-titre 1](#)) ;
- une déclaration d'ensemble et les déclarations complémentaires à joindre le cas échéant ([BOI-IR-DECLA-20-titre 2](#)).